

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 40 (1959)

Artikel: La monnaie de 42 Kreuzer de Sarine et Broye
Autor: Lavanchy, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173608>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA MONNAIE DE 42 KREUZER DE SARINE ET BROYE

L'éphémère canton de Sarine et Broye, créé par le général Brune en 1798, a frappé une pièce de 42 kreuzer.

Cette monnaie a déjà été publiée en 1879, dans la *Revue Scientifique Suisse*, par Hachel, pseudonyme d'Antonin Henseler, de Fribourg, premier secrétaire de la société suisse de numismatique.

Il nous paraît intéressant de donner quelques extraits de cette publication :

Les comptes de la Monnaie de Fribourg précisent qu'il a été frappé pour 365 marcs 14 loths 3 quints de cette pièce de 42 kreuzer, ce qui donne un peu plus de 12 000 pièces à raison de 33 au marc. Cette frappe a été ordonnée par le gouvernement provisoire lors de sa séance du 11 mars 1798, soit 10 jours après l'entrée des Français à Fribourg.

Le Ministre des Finances, dans sa lettre du 4 août 1800 à la Commission exécutive, indique qu'il a été frappé à Fribourg pour la somme de 12.339 livres de pièces dites Sarine et Broye.

L'arrêté du 20 novembre 1800 mettant hors cours les monnaies Sarine et Broye précise : Qu'il a été monnayé en 1798, à Fribourg, une partie des pièces d'argent dites de Sarine et Broye.

Faut-il en conclure que ces pièces ont été frappées également ailleurs qu'à Fribourg ? L'absence du coin de la deuxième variété connue peut être considérée comme une confirmation de cette hypothèse.

Un autre point mériterait d'être éclairci :

Dans la publication de Henseler (lettre du 10 mai 1798 de la Chambre administrative du canton de Fribourg au citoyen Finsler, ministre des finances à Aarau), il est question de numéraire fabriqué par les ordres du citoyen Rouhière, commissaire ordonnateur français.

Le rapport de M. Albert Fégely, directeur de la Monnaie, et de M. Müller, monnayeur de Fribourg, en date du 10 mai 1798, précise :

L'ancien gouvernement avait fait frapper, à ce poids et titre, une assez grande quantité de pièces de 5, 10, 20 et 40 sols de France, ce qui revient au même, de 7, 14, 28 et 56 kreuzer, monnaie de Fribourg.

S'il a été frappé ces pièces de 7, 14, 28 et 56 kreuzer en 1798, l'on aura alors utilisé les coins des années antérieures, car il n'existe que deux de ces monnaies au millésime de 1798, celles de 14 et 28 kreuzer.

Faut-il interpréter l'ordre du commissaire français Rouhière comme une tentative d'imposer à Fribourg une nouvelle monnaie semblable à celle de France ou bien

était-il simplement question d'équivalence avec les sols de France, ce qui paraît plus plausible.

Le Musée de Fribourg possède deux coins de cette monnaie et deux variétés de cette pièce. Le Musée de Lausanne en possède également deux variétés.

Nous nous trouvons donc en présence de deux paires de coins et de deux variétés de cette pièce aujourd'hui assez rare. Une seule pièce correspond avec l'un des coins. Celui de la seconde variété n'est pas connu, alors que l'on ne possède pas de pièce qui aurait été frappée avec le deuxième coin.

Description des monnaies et des coins :

Planche XI

Pièce n° 1 (Henseler n° 133)

CANTON DE (-) SARINE ET BROYE · LIBERTE	EGALITE	VALEUR DE 42 CR.
longueur de la hache 13 mm	1798	

Pièce n° 2 (Henseler n° 134)

CANTON · DE (-) SARINE · ET · BROYE · LIBERTE	EGALITE	VALEUR DE 42 CR.
longueur de la hache 14 ¹ / ₂ mm	1798	

Coin n° 1, correspond à la pièce n° 1

CANTON DE (-) SARINE ET BROYE · LIBERTE	EGALITE	VALEUR DE 42 CR.
	1798	

Coins n° 2 (H), dont nous n'avons pas de pièce

CANTON DE (-) SARINE ET BROYE · LIBERTE	EGALITE	VALEUR DE 42 CR.
	1798	

Il manque la partie inférieure du faisceau et la pointe de la barre supportant le chapeau arrive entre les lettres R et O de Broye alors que partout ailleurs elle arrive sur le O.

Il existe encore de nombreuses petites différences trop longues à détailler, mais qui attestent incontestablement la présence de ces variétés.